

La R.U.brique

La revue de France Assos Santé PACA

Jan - Avril 2020

N°1

Le sujet de La R.U.brique

La JEDS, une mobilisation de chaque instant

« Renoncement aux soins, restes à charge, refus de soins : Comment lever les barrières de l'accès aux soins en Provence-Alpes-Côte d'Azur ? »

Actualité Juridique

La Complémentaire Santé Solidaire

Tout ce qu'il faut savoir en bref !

A la une

Les déserts médicaux

Des zones de plus en plus arides en France !

À vos Agendas !

Pour être informé des moments clés au national comme en région

Entretien avec...

Charles LYNDA – AMC
Association de Malades
Cardiaques



Actualités France Assos Santé

1 Au National
Actualité juridique et réglementaire

Actualités France Assos Santé Paca

3 Les Associations qui nous ont rejoint
Entretien avec ... Charles Lynda – AMC

Agenda France Assos Santé Paca

5 Toutes les formations et dates à retenir

Les sujets de La R.U.brique

6 La JEDS, une mobilisation de chaque instant

Communiqués de presse

8 Médiateur : *les associations s'indignent du double langage de Servier*

Edito de la Présidente



La R.U.brique

Jan –Avril 2020

La fusion-absorption du CISS avec France Assos Santé PACA fin 2017 a laissé place à une nouvelle équipe de salariés et d'élus qui depuis un peu plus de deux ans travaillent sans relâche afin de répondre au mieux aux intérêts des usagers du système de santé.

Bon nombre de formations sont mises en place et proposées chaque année à l'ensemble des représentants d'usagers et acteurs associatifs mais également des journées thématiques, des débats, des rencontres entre représentants d'usagers.

L'idée de cette revue est de renforcer le lien entre les salariés, les élus et les représentants d'usagers. Dans le contexte de santé publique

actuelle, en perpétuelle évolution, avec ses changements et ses inquiétudes, il nous a paru essentiel de placer l'information et la communication au centre de notre activité.

Vous trouverez dans cette revue, des sujets d'actualités, les actions que nous vous proposons, l'agenda des rendez-vous auxquels il nous fera plaisir de vous retrouver.

Votre avis, votre participation, votre soutien nous est précieux.

Bonne lecture !

Marie-Odile DESANA
Présidente de France Assos
Santé PACA

Au National

Le désert médical est de plus en plus aride en France



Une nouvelle étude menée par le Ministère de la Santé et de la Solidarité et parue en février 2020 souligne l'aggravation des déserts médicaux en France.

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) pointe en particulier dans son rapport :

Un éloignement de plus en plus important entre les médecins généralistes et les français.

Un nombre croissant de français rencontrant des difficultés d'accès aux soins pour ceux qui vivent dans un désert médical.

Ainsi près de 3,8 millions de français vivaient dans une zone sous dotée en médecins généralistes en 2018, contre 2,5 millions quatre ans plus tôt.*

Autre enseignement très inquiétant de l'étude : les zones sous-dotées le deviennent encore plus avec le temps ! Et par ailleurs, la tendance s'inverse difficilement. 150 « zones demeurant sous-dotées » en 2015 le sont toujours en 2018. Ces territoires sont principalement

concentrés dans le centre de la France et dans certains départements d'outre-mer. Comment expliquer ces difficultés d'accès ? Moins de médecins sur ces territoires alors que la démographie y augmente.

Les résultats de cette étude vont dans le même sens de notre enquête BVA sur l'accès aux soins. En effet selon celle-ci, près de 2 français sur 3 ont déjà dû reporter ou renoncer à des soins, pour raisons financières ou faute de médecins disponibles.

France Assos Santé veille sur ces questions d'accès aux soins et compte sur des actions fortes de la part du nouveau ministre de la santé pour lutter contre les déserts médicaux, une des revendications ressorties lors du grand débat.

*Mesurée à l'échelle du territoire de vie-santé, la part de la population française vivant en zone sous-dotée en médecins généralistes est faible mais elle progresse passant en quatre ans de 3,8 % à 5,7 %, ce qui est inquiétant. L'échelle du territoire de vie-santé de la DREES met en regard l'offre et la demande de soins.

Sources :

www.france-assos-sante.org/actualite

Actualités FAS

LaRUbrique

Jan -Avril 2020

La Complémentaire Santé Solidaire

Une nouvelle complémentaire santé pour les personnes les plus modestes a vu le jour le 1er novembre. Elle est née de la fusion de l'Aide au paiement de la Complémentaire Santé (ACS) et la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C).

Ce nouveau contrat, qui intègre les dispositions de la réforme dite « 100% Santé », permet un accès gratuit à une complémentaire santé aux personnes dont les ressources sont situées en dessous de 746€ pour une personne seule (plafond CMU-C) et avec contribution financière allant de 8€ par mois pour les plus jeunes à 30€ pour les plus âgés pour celles situées en dessous du plafond ACS, soit 1007€ par mois pour une personne seule.

La création de cette nouvelle complémentaire santé solidaire est issue du constat d'un non recours très important à l'ACS (jusqu'à 60% de non recours), lié probablement à la méconnaissance et la complexité du dispositif. Plus généralement aujourd'hui, selon le Ministère de la Santé, entre 3,9 et 6,8 millions de personnes aux revenus modestes ne font pas valoir leurs droits à une complémentaire santé*.

Une simplification est donc apportée :

- **pour les assurés** qui, via un formulaire de demande unique, pourront au choix désigner leur caisse primaire d'assurance maladie, ou un organisme complémentaire agréé, à retrouver ici, pour gérer leur complémentaire,
- **pour les professionnels de santé** qui n'auront plus affaire qu'à un seul dispositif.

REGARDS SUR CE NOUVEAU DISPOSITIF

Si cette nouvelle complémentaire santé solidaire est un pas vers un meilleur accès aux soins de populations précaires, nous aurions souhaité que cette réforme aille au bout de ses ambitions en :

- Relevant le plafond d'accès qui reste le même que celui de l'ACS et qui exclut des personnes aux revenus modestes susceptibles d'avoir des dépenses de santé importantes : personnes retraitées, invalides, bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et du complément de ressources (CR), certaines se trouvant face à des cotisations très élevées en raison de leur âge notamment ;
- Modulant le montant des cotisations en fonction des ressources et non de l'âge, pour permettre une véritable solidarité.

Enfin, puisqu'il s'agit de lutter contre le non recours, nous espérons que des efforts conséquents seront menés pour accompagner les personnes concernées vers ce dispositif, les informer de leurs droits et avantages connexes et ce, par des moyens plus diversifiés et plus ciblés qu'une actualité sur ameli.fr.

N'hésitez pas à consulter la nouvelle fiche Santé Info Droits « Pratique » C.2.2 sur la Complémentaire santé solidaire pour en savoir plus.



* Direction de la Recherche, des Etudes de l'Evaluation et des Statistiques

Les Associations qui nous ont rejoint



EPILEPSIE France – Délégation Var

Améliorer la qualité de vie des personnes épileptiques et de leur entourage, favoriser la recherche sur l'épilepsie.

Correspondant local : M. François LATOUR

Tél: 06.48.78.40.94

@ : 83@epilepsie-france.fr

Site: www.epilepsie-france.com



Génération Mouvement – Fédération Vaucluse

Promouvoir le bien-être des aînés

Michel CARTIER

Tél: 04 90 46 88 03 / 06 81 94 21 68

@ : generationsmouvement84@gmail.com

Site: www.generations-mouvement.org



BOUCHES-DU-RHÔNE

La Ligue Contre Le Cancer 13

Apporter du soutien aux personnes malades, favoriser la recherche sur le cancer.

Président: Pr Pierre GAROSI

Tél: 04 91 41 00 20

@ : cd13@ligue-cancer.net

Site: www.liguecancer13.net

Actualités FAS

LaRUbrique

Jan –Avril 2020

3



Entretien avec ... Charles LYNDA

AMC - Association de Malades Cardiaques



FAS PACA : Présentez-nous votre association en quelques mots.

AMC : Notre association a pour but d'informer, de soutenir, d'apporter une solidarité et un accompagnement psycho-médico-social auprès des personnes malades cardiaques et de leurs proches. Nous œuvrons pour la prévention primaire et secondaire des maladies cardiovasculaires. Nous participons à la formation des professionnels de santé et autres intervenants auprès des personnes malades cardiovasculaires.

Nous collectons des fonds pour la recherche et les services auprès des personnes malades cardiaques. Notre association est agréée et nous permet de représenter et défendre les usagers du système de santé et auprès des institutions de santé française ou internationale.

Nous développons et entretenons des liens d'amitié, de solidarité et d'échange entre tous les malades cardiaques dans les établissements où nous sommes représentés.

Nous assistons ou représentons nos membres auprès des ministères de tutelle, des organismes sociaux et du corps médical. Enfin, nous aidons les malades cardiaques à la réinsertion familiale, sociale et professionnelle et favorisons l'émergence de solutions aux différents problèmes économiques, sociaux et culturels.

Pourquoi avez-vous choisi d'adhérer à France Assos Santé PACA ?

AMC : Toutes les associations et l'AMC (Association de Malades cardiaques) en particulier ont besoin à un

moment donné de progresser, de grandir dans leurs actions, la communication, le partage des idées, la formation des bénévoles, une visibilité régionale et nationale. France Assos Santé PACA rassemble les associations pour les représenter d'une seule et même voix.

Que pensez-vous de la représentation des usagers ?

AMC : A ce jour, il nous semble que la représentation des usagers est indispensable en général, tout simplement pour rappeler aux établissements de santé et aux institutions qu'il n'y a pas que la notion de rentabilité et d'économie. Les représentants des usagers sont au cœur du sujet et ils sont indispensables au bon fonctionnement du système de santé.

Le R.U. dans 20 ans, pour vous c'est quoi ? C'est qui ?

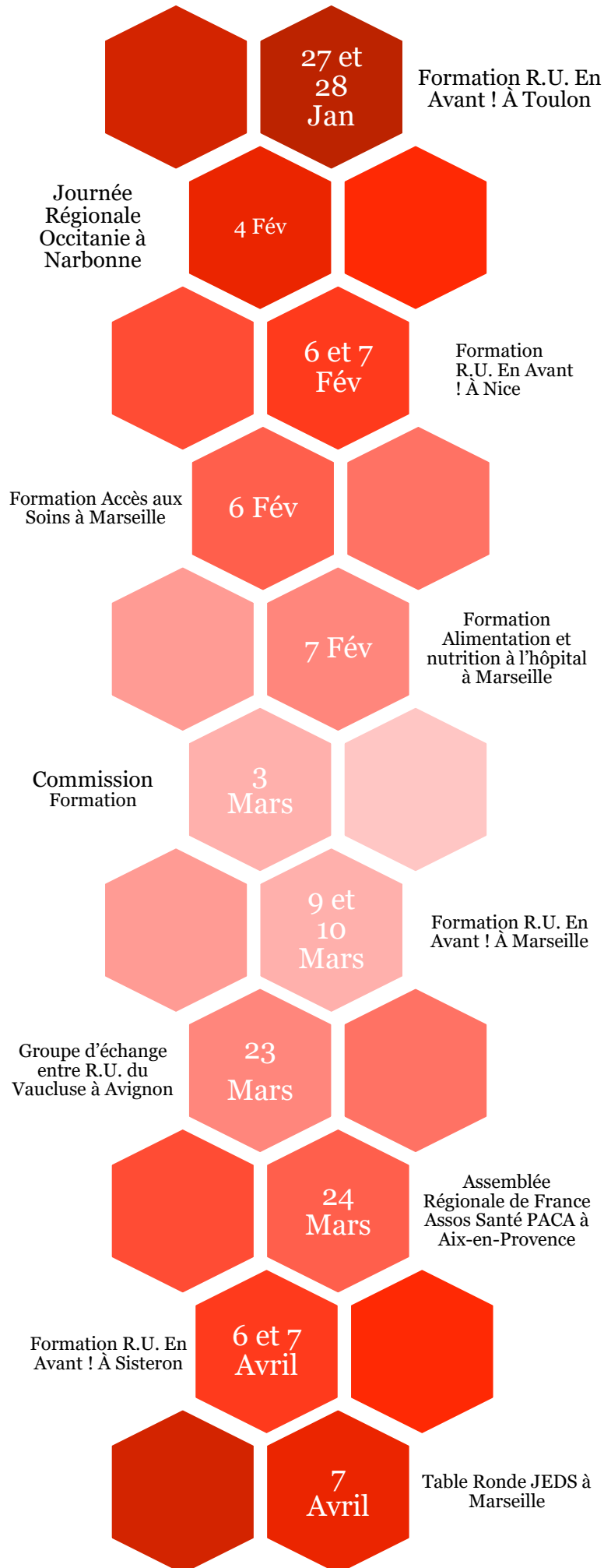
AMC : Aujourd'hui, les représentants des usagers sont avant tout des bénévoles et en grande partie des retraités. Dans le futur, il faudra certainement se poser la question de la place donnée aux bénévoles et sous quel statut.

Qu'aimeriez-vous partager et approfondir comme thématique avec l'union, France Assos Santé ?

AMC : La place des bénévoles et représentants des usagers dans le système de santé, comment mieux les intégrer et faciliter leurs tâches et disponibilité ?

Si vous aviez un vœu à faire pour la démocratie en santé et les droits des usagers, quel serait-il ?

AMC : Il nous semble que tous les ingrédients sont en place pour que cela fonctionne mieux. Les différents acteurs de cette démocratie sanitaire doivent impérativement mieux s'écouter et s'entendre dans l'intérêt des usagers.



Agenda FAS Paca

LaRUbrique

Jan -Avril 2020

5

La JEDS, une mobilisation de chaque instant

L'Accès aux Soins est le thème de la Journée Européenne des Droits en Santé 2020 « **Renoncement aux soins, restes à charge, refus de soins : comment lever les barrières de l'accès aux soins en Provence – Alpes - Côte d'Azur ?** »

Au regard de l'actualité nationale, nous avons choisi cette année de mettre l'accent pour la Journée Européenne des Droits en Santé – JEDS 2020 sur l'Accès aux soins pour tous, principe de démocratie en santé qu'il faut défendre et promouvoir.

Si l'accessibilité au soin peut se résumer au "*potentiel d'accès aux soins*" la notion d'accès aux soins ou de recours aux soins invite aussi à évoquer la question du non-recours aux soins.

Le non-recours, renvoie à toute personne qui en tout état de cause ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre.

Nous sommes confrontés au quotidien à de multiples barrières à l'Accès aux Soins (déserts médicaux, refus de soins, renoncements aux soins, restes à charge ...), pour réussir à les lever nous devons mieux connaître localement les enjeux et les difficultés rencontrées, mais également échanger sur les différentes actions locales inspirantes qui peuvent nous encourager à poursuivre notre combat.

2 dates clés retenues pour s'impliquer, en savoir plus et se mobiliser:

Le 6 février 2020 à Marseille, 14 acteurs associatifs de la région ont participé à une journée de **formation sur « l'Accès aux soins »**.

Ils ont pu ce jour là :

- Identifier les obstacles à l'accès aux soins et leurs causes, pour les usagers.
- Distinguer les notions d'accès, d'accessibilité, de recours pour mieux cibler son action, au niveau individuel et collectif.
- Connaître les programmes et dispositifs déjà mis en place pour favoriser l'accès et le recours aux soins et à la santé à différents niveaux.
- Construire des arguments en faveur de l'accès aux soins pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

A l'issue de cette formation, les participants s'investiront dans une action collective avec France Assos Santé PACA sur des stands d'information lors de la JEDS le jour de leur choix d'avril à juin 2020.

Le 7 avril 2020 de 14h30 à 18h00, plusieurs intervenants échangeront en **Table ronde à La Fabulerie, à Marseille** et partageront leurs expériences et idées inspirantes pour qu'ensemble nous levions les barrières de l'accès aux soins en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Sujet de La R.U.brique

La R.U.brique
Jan -Avril 2020

6

**JOURNEE
EUROPEENNE
DE VOS DROITS
EN SANTE**

Cette Table ronde sera animée par Michèle TCHIBOUDJIAN, Secrétaire générale et Vice-présidente de France Assos Santé PACA, et fera intervenir:

- **France Assos Santé** : Féreuze AZIZA – Conseillère technique Assurance Maladie
- **Représentant des usagers en CPAM** : intervenant à confirmer
- **Défenseur des Droits** : Yolande ESKENAZI – Délégue régionale
- **Odenore** : (Observatoire des non recours aux droits et services): Héléna REVIL – Responsable scientifique
- **Assurance Maladie** : Mathieu LE GOUIC – Sous-directeur CPAM des Bouches du Rhône
- **Mutualité Française** : Serge Jacquet, Vice-Président de la Mutualité Française Sud et Président de la délégation des Bouches du Rhône
- **PASS de Ville - Médecins du Monde** : intervenant à confirmer;
- **La Maison du Bonheur** : Christine SCARAMOZZINO
- **PTA PRATIC SANTE** : Rachel CHAREF, Coordinatrice Sociale



Pour visualiser, télécharger le programme et vous inscrire :



Pour aller plus loin :

www.defenseurdesdroits.fr/fr/etudes-et-recherches/2019/10/les-refus-de-soins-discriminatoires-tests-dans-trois-specialites

www.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/2019/11/ENQUETE-BVA-pour-France-Assos-sante-Les-Francais-et-lacces-aux-soins-Novembre-2019.pdf

La Boîte à Outils



Lors de la Table ronde un **Stand documentation** mettra à disposition des participants de nombreux documents.

Nous vous proposons :

- Des affiches,
- Des flyers,
- Des Quizz (1 max par établissement),
- Et la toute dernière arrivée : La Cocotte France Assos Santé PACA.

Si vous souhaitez animer au sein de votre établissement, association ou territoire, la JEDS sur ce thème le jour de votre choix, d'avril à juin, nous pouvons mettre à votre disposition le 7 avril votre commande de documentation.

[Lien vers le bon de commande](#)

Pour plus d'informations sur la documentation :

paca@france-assos-sante.org

LaRU.brique

Jan –Avril 2020

7



Médiateur : les associations s'indignent du double langage de Servier – 06/01/2020

négligence de leurs souffrances ne fait que les aggraver.

Le PDG de Servier, Olivier Laureau, a réitéré, à l'ouverture du procès pénal historique du Mediator le 23 septembre 2019, les regrets « sincères » de la firme vis-à-vis des personnes souffrant cruellement des conséquences d'une intoxication au Mediator et réaffirmé sa volonté d'indemnisation des victimes. Les avocats de Servier ont présenté, lors des audiences du procès pénal, les excuses du laboratoire aux victimes, en concédant même leur caractère « très insuffisant ».

Ce sont en réalité des larmes de crocodile qui sont versées tandis que, parallèlement à la tenue du procès, se poursuivent sans relâche contestations, minimisations et insinuations diverses de la part de la firme face aux demandes légitimes de réparation formulées par des milliers de victimes de ce coupe-faim mortel, maquillé en anodin adjuvant du diabète. Il est inacceptable que ces victimes doivent encore se battre pour juste se faire respecter lors de ces démarches.

Les associations, présentes aux côtés des victimes du Mediator, tiennent à faire connaître leur révolte face au double langage du laboratoire Servier et de ses dirigeants et espèrent que le procès pénal en cours permettra de mettre enfin un terme à un déni sans fin.

Les victimes du Mediator n'ont que faire des excuses verbales de Servier démenties par ses actes !

Liste des associations signataires :
AAVAM, AVIM, CADUS, France Assos Santé, HTaPFrance, Le Lien, UFC-Que Choisir.

Contacts presse : Antoine Henry (France Assos Santé) – Tél. : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95 – ahenry@france-assos-sante.org

Les associations d'usagers, de patients et de victimes du Mediator participant au conseil d'orientation de l'ONIAM (Office national d'indemnisation des accidents médicaux) ont pris connaissance avec indignation d'un courrier adressé le 18 octobre 2019 par les avocats du laboratoire Servier au directeur de l'ONIAM.

Dans ce document, le laboratoire Servier conteste vigoureusement les outils d'évaluation du déficit fonctionnel des victimes du Mediator opérées à cœur ouvert, établis par le collège d'experts Mediator, fort de son expérience de plus de 9000 dossiers expertisés. Ces outils, actualisés à partir du barème indicatif du concours médical datant de 2003, et adaptés à cette situation hors norme de dommage sériel, sont indispensables pour éclairer l'examen au cas par cas des irréversibles conséquences découlant des blessures cardiaques causées par le Mediator et guider des prises de décisions harmonisées et cohérentes. Comble du cynisme, Servier estime notamment que les victimes ayant subi une chirurgie cardiaque, consistant en l'amputation des valves cardiaques remplacées par des prothèses palliatives, devraient se satisfaire de cette « réparation » et revoir leurs prétentions indemnitaires à la baisse ! Or, ces actes de chirurgie à cœur ouvert ne s'imposent que lorsque la vie du malade est en jeu à court terme car ils entraînent un handicap lourd et définitif pour ceux qui survivent à cette opération à haut risque.

L'audition des souffrances des victimes du Mediator, exprimées à l'audience depuis le 21 novembre dernier, constitue un choc émotionnel. Beaucoup de ces victimes ont également témoigné de la violence procédurière de Servier dans le traitement de leurs demandes indemnitaires. Or la

La R.U.brique #1

La R.U.brique
Jan - Avril 2020



Santé Info Droit – 01 53 62 40 30

Ligne d'information et d'orientation sur toutes les problématiques juridiques et sociales liées à l'état de santé.

Lundi, mercredi, vendredi : 14h-18h

Mardi et jeudi : 14h-20h

www.france-assos-sante.org/sante-info-droits



66 Millions d'Impatients

www.66millionsdimpatients.org

Le site porte-parole des patients impatients, outils d'information pour mieux s'y retrouver dans le système de santé.

Comité de rédaction & Conception graphique
France Assos Santé PACA

Illustration et photographies
France Assos Santé PACA



France Assos Santé PACA

31 TER, Chemin de Brunet 13 090 AIX-EN-PROVENCE

Tél. : 04 86 91 09 25 Mail : paca@france-assos-sante.org

Site : paca.france-assos-sante.org Facebook : FranceAssosSantéPACA

Rendez-vous au mois de Mai 2020, pour un prochain numéro de La R.U.Brique !